



**Convention portant sur la réalisation d'atelier « Repair café »  
dans le cadre de l'atelier partagé hémois pour l'année 2025**

Entre les soussignés :

**Le prestataire,  
Raison sociale :**

**Le Jardin des Bennes**

BATIMENT B  
87 RUE DU BOIS  
59940 ESTAIRES

**Téléphone :**

06 01 98 06 92

**Siret :**

75082904600036

**Représentée par :**

Alexandre DEBREUCK

**Qualité :**

Président

**Organisateur et financeur :**

**Ville de Hem**

**Adresse :**

42 rue du Général Leclerc

59510 Hem

**Téléphone :**

03 20 66 58 43

**Représenté(e) par :**

Francis VERCAMER

**Qualité :**

Maire

***Il a été convenu ce qui suit :***

L'association « Le Jardin des Bennes » fournira à l'organisateur l'animation d'ateliers pratiques visant à permettre aux habitants d'apprendre à réparer leurs objets et appareils grâce aux conseils d'un/des professionnel(s) qualifié(s). L'association est amenée également à former des bénévoles qui pourront tenir le repair café par la suite.

Le public sera orienté, d'une part par la structure organisatrice, d'autre part par les professionnels des structures partenaires du projet « atelier partagé ».

L'atelier se déroulera dans les locaux de l'atelier partagé, au 702 rue Ambroise Paré, à Hem.

Cette action se déroulera sous forme de onze ateliers, d'une durée de 2 heures trente, sur la base du planning conjointement établi c'est-à-dire les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 3 mai, 14 juin, 5 juillet, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et le 6 décembre 2025 de 9h30 à 12h00.

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association.

L'association « Le Jardin des Bennes » fournira à l'organisateur – la Ville de Hem – un bilan de l'atelier au plus tard deux semaines après la réalisation de celui-ci. Ce bilan contiendra au minimum : fiche de présence détaillée (nombre de participants, orientation du public, quartier de résidence, âge, sexe), contenu de l'atelier, questions posées par les participants, conseils apportés, photos...

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ville de Hem : 4557.80 euros TTC (quatre mille cinq cent cinquante-sept euros et quatre-vingt centimes)

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 2 278.90 euros TTC au 20 juin 2025 (deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes).
- 2 278.90 euros TTC au 10 décembre 2025 (deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes).

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif à un maximum de 10 participants.

Le prestataire – Le Jardin des Bennes- s'engage :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- Rendre compte de son activité auprès de l'organisateur (présence aux réunions) et à rédiger des bilans écrits intermédiaires et finaux.
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
  - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
  - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la Ville de Hem.
- Garantir la sécurité des participants lors des ateliers
- Fournir le matériel d'activités nécessaires au bon déroulement des ateliers
- Remettre le local mis à disposition en état de propreté à l'issue de l'atelier.

Fait en trois exemplaires le 08/01/2025

Pour l'association  
Le Jardin des Bennes  
Le président,  
Alexandre DEBREUCK

Pour la Ville de Hem  
Le Maire,  
Francis VERCAMER



Page 2/2

SCS

DGS